

30 novembre 1999

Commentaires à la suite du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada

Monsieur Chrétien a essentiellement abordé deux sujets à l'occasion du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, en fin de semaine dernière. Il a beaucoup parlé de Constitution. Il a beaucoup parlé de référendum et il a fait un lien entre les deux, dans ce que plusieurs ont appelé un troc : ne parlez plus de référendum, je ne parlerai plus de Constitution. Sur la Constitution d'abord. Il faut premièrement indiquer que la déclaration de Monsieur Chrétien est assez étonnante, surtout qu'il fait lui-même référence à ses 35 ans de vie politique largement occupés par la Constitution. On ne peut pas en effet faire abstraction de l'action constitutionnelle qui a marqué toute la carrière de Monsieur Chrétien. Il faut rappeler qu'il a été l'un des principaux artisans du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, malgré le désaccord quasi unanime de l'Assemblée nationale du Québec. On doit aussi noter sa responsabilité dans le rejet de l'accord du Lac Meech, une entente minimale qui devait permettre au Québec de réintégrer la fédération canadienne. Faut-il rappeler également toutes les intrusions fédérales qu'il a effectuées dans les compétences du Québec. Je pense à l'une des plus récentes, soit la proposition d'une nouvelle « Union sociale », que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale ont qualifiée d'inacceptable, voire de dangereuse pour le Québec. Faut-il oublier les coupures dans le financement des programmes sociaux qui créent de très importants surplus fédéraux et qui serviront, en bonne partie, à contrecarrer les compétences du Québec?

Deuxièmement, les propos de Monsieur Chrétien sur la Constitution constituent une violation claire de ses propres engagements. Lors d'un discours solennel prononcé à quelques jours du référendum de 1995, il avait promis de maintenir ouvertes toutes les portes du changement, y compris l'avenue constitutionnelle.

Troisièmement, la proposition de Monsieur Chrétien équivaut à demander aux Québécoises et aux Québécois de se résigner et d'accepter l'ordre constitutionnel imposé en 1982 et toutes les intrusions fédérales passées et à venir dans les compétences du Québec. En échange de l'acceptation de l'ordre constitutionnel imposé, Monsieur Chrétien demande au Québec de renoncer à la tenue d'un éventuel référendum. Et il le fait sous la menace de brimer l'action démocratique des Québécoises et des Québécois en fixant des conditions contraires aux règles démocratiques pourtant reconnues au Canada et sur la scène internationale.

Tous les premiers ministres du Québec ont eu comme politique de défendre et de préserver ce qu'a si bien décrit Monsieur Bourassa au lendemain de la mort de l'accord du Lac Meech. Il disait : « Le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »

La prérogative de l'Assemblée nationale de définir et d'adopter seule la question, de même que le respect, ici comme ailleurs, de la règle de 50 % + 1, sont au cœur de cette liberté dont parlait Monsieur Bourassa. Je n'entends donc pas brader, transiger ou encore renoncer aux droits du peuple du Québec.

L'histoire du Québec est faite de continuité et d'un long combat pour acquérir et défendre sa capacité de décider de son avenir. Les propos incendiaires du premier ministre fédéral ne prévaudront jamais contre les principes démocratiques fondamentaux qui garantissent au peuple du Québec sa pleine capacité de décider de son avenir, et de le faire par la majorité simple fixée par l'ONU et les précédents canadiens : 50 % + 1.

Et comme tous les premiers ministres du Québec qui m'ont précédé, je consacrerai toutes mes énergies à la défense du pouvoir exclusif de l'Assemblée nationale de formuler seule une éventuelle question référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.